



COMMISSION FOOT EDUCATIF

Procès-Verbal N° 20

Réunion du : Mardi 03 février 2026

Président : M. José VIVERO

Secrétaires de séance : M. Romeo PRIZZI

Membres : Mme REGNIER Ludivine (CTD-PPF) -MM. M. Tito DOUNGOUMA-FOKY (CTD DAP) - BENITEZ Luca (Agent de développement) - Frédéric BAUMANN

ORDRE DU JOUR

- *Informations*

- *Traitements du courrier*

- *rappel Rencontres Idéales*

- *football au féminin*

- *Rappel Journée des Clubs Labellisés en U11 le samedi 24 mars 2026*

- *amendes financières et matchs reportés*

INFORMATIONS FOOTBALL EDUCATIF

Ci-après les documents concernant le Football Educatif ainsi que les Rappels pour toute la saison et les Désidératas sur la Page d'Accueil du District « **DOCUMENTS FOOT EDUCATIF** » ou en cliquant sur le lien suivant : <https://var.fff.fr/docs-foot-animation/>

REGLEMENT DEPARTEMENT TECHNIQUE ET FOOT EDUCATIF : <https://var.fff.fr/wp-content/uploads/sites/66/2024/09/Reglement-Foot-Educatif-et-Departement-Technique-saison-2024-2025.pdf>

RAPPEL - Article 4 bis :

Montant des amendes en cas d'absence d'équipes

MANIFESTATION	DETAIL	AMENDE
JOURNEES DEPARTEMENTALES	Les rentrées du foot, Plateau de Noël, journée nationale des débutants, journée des clubs labellisés (U11) et Festival Foot U13- Pitch	Montant 50 €
PLATEAUX U6 à U11 et U6F à U11F		Montant 30 € par équipe
AUX RENCONTRES U12, U13 et U13F		Equivalent au montant du forfait

Rappel : Pour les catégories U6 à U11 (G et F), la transmission des feuilles de plateaux se fera via l'application FAL au plus tard le lundi suivant le plateau à 18h.

INFO IMPORTANTE EN U12 – U13 :

Rappel article 3 des règlements généraux du Département Technique et Foot Educatif :

Pour les U12G/U13G (tous niveaux) les clubs devront utiliser la Feuille de Match Informatisée (FMI). En cas de problèmes contacter le responsable FMI suivant : **M Patrick FAUTRAD – 06.09.20.53.90**

Rappel Non-utilisation de la FMI = 50 € et non transmission de la FMI dans les délais = 35 €

Pour les catégories U6 à U11, en cas de non-retours des feuilles de plateaux, des amendes seront appliqués :

- Club organisateur = 30 €
- Club participant qui ne remplit pas la feuille de licences = 30 €

Rappel Article 213 des règlements généraux du District du Var

- Non-respect de la catégorie d'âge - Absence de sur classement - Mixité Dans les cas énumérés aux articles 73, 153, 155 et 168 », ... une amende de 25 € est infligée pour tout joueur en état d'infraction même si aucune réserve valable ne l'a visé.

Rappel Article 215 des règlements généraux du District du Var

- Participation à plus d'une rencontre le même jour ou au cours de deux jours consécutifs Est possible d'une suspension du joueur qui a enfreint les dispositions de l'article 151 des présents Règlements, son club encourant une amende, dont le montant a 85 €, même en l'absence de réserves.

Suite à de nombreux retards dans la transmission des convocations, la Commission du Football Éducatif vous rappelle les dispositions en vigueur.

Conformément à l'article 3 du Règlement du Football Éducatif et à l'article 53 des Règlements Sportifs du District du Var (consultables sur le site dans l'onglet **District > Annuaires-Règlements > Règlements Sportifs**), les convocations doivent impérativement parvenir à la boîte mail du secrétariat du District avant le mercredi à 18h précédent la rencontre.

À défaut :

- Catégorie U12-U13 :

Aucun horaire sera publié, la rencontre n'aura pas lieu et un dossier sera ouvert en C.S.R.

- Catégories U6 à U9 et U10-U11 (triangulaire ou plateau) :

Le plateau et/ou la triangulaire sera maintenu, mais le club recevant sera sanctionné par l'amende prévue.

En effet, le nombre d'équipes concernées ne permet pas une réorganisation de dernière minute sans risques de pénaliser plusieurs clubs.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter ces délais pour le bon fonctionnement de l'organisation sportive.

LICENCES

Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par la Fédération, la Ligue de la Méditerranée, le District ou les clubs affiliés, tout joueur, dirigeant, éducateur ou arbitre doit être titulaire d'une licence FFF établie au titre de la saison en cours.

Les conditions de participation individuelles ou collectives sont celles prévus par les Règlements Généraux et les présents règlements.

Obligation de présentation des licences avant chaque match et vérification de l'identité des joueurs en cas de manquement la Commission transmettra systématiquement les dossiers à la Commission Statuts et Règlements (CSR).

DESIDERATAS

Rappel Article 53 des RG Département Technique et Foot Educatif du District du Var : La constitution des Poules U10 à U13G et U13F et l'établissement des calendriers des catégories U6 à U13 (G et F) sont à la charge de la Commission Foot Educatif. Ces calendriers sont portés à la connaissance des clubs sur le site internet du District du Var en début de saison et via FootClubs. Les prescriptions de l'art.53 des

Règlements Sportifs du District (expédition des convocations) s'appliquent aux catégories d'Age gérées par la section F.E.

Article 53 a) Le club recevant est tenu d'expédier au District, de préférence au moyen de l'adresse e-mail officielle du club, les imprimés prévus à cet effet, indiquant la date, l'heure et le lieu du match pour affichage sur Internet et dans Footclubs 10 jours au moins avant la date fixée au calendrier, c'est-à-dire, être réceptionnés par le Secrétariat avant le mercredi à 18h, de la semaine précédant la rencontre. Passé ce délai le club fautif sera pénalisé d'une amende de 20 € si aucun horaire n'est parvenu au District du Var dans les 10 jours avant la date du match que ce soit en championnat, en Coupe du Var, match remis ou donné à rejouer, séniors et jeunes, aucun horaire ne sera publié et aucun arbitre ne sera désigné. La rencontre n'aura pas lieu et le club fautif pourrait avoir match perdu par pénalité selon la décision de la commission compétente.

Rappel sur l'établissement des horaires :

Les catégories U6 à U11 peuvent jouer le SAMEDI à partir de 9h00 jusqu'à 12h30 (matin) et l'après-midi de 13h30 à 17h30, fin du plateau.

Les matchs U12 et U13 pourront débuter le matin à partir de 9h00 (coup d'envoi) jusqu'à 12h30 et l'après-midi de 13h30 à 16h30 (coup d'envoi)

Pour les catégories U12, U13, et U13F, les clubs ne souhaitant pas jouer le samedi matin devront, en début de phase, le signaler uniquement par mail officiel au DISTRICT.

EQUIPES JOUANT UNIQUEMENT LE SAMEDI APRES MIDI

500452 – LE LUC en U12

554245 – ENT FREJUS ST RAPHAEL en U12 (équipe 2)

548270 – PAYS DE FAYENCE en U13, en U12 (équipe 1 et 2)

516999 – PUGETOIS FC en U13

503183 – GARDIA CLUB en U13 (équipe 1 et 2)

526881 – RAMATUELLE FC en U13 (niveau 2)

521680 – USAM en U13 (niveau 2)

521151 – LE REVEST FC en U13 F

519052 – US PRADETANNE en U12 N1

565038 – ETOILE SPORTIVE CAMPSOISE en U13

554245 – ET.F.C FREJUS SAINT RAPHAEL en U12 (niveau 1)

565038 – ETOILE SPORTIVE CAMPSOISE en U12

503105 – FC VIDAUBAN en U13

500102 – HYERES FC en U12 N1

FEMININES

SAISON 2025 / 2026 – ENGAGEMENTS : UNIQUEMENT PAR FAL

CATEGORIE U6F / U8F

Clubs engagés : AV.S. MARVIVO – ENT FC SEYNOS 1 – FC REVESTOIS- SC TOULON- US CARQUEIRANNE LA CRAU 1 - US CARQUEIRANNE LA CRAU 2-USAM TOULON

CATEGORIE U9F / U11F Foot à 5

Clubs engagés : AV.S. MARVIVO 1 – ENT FC SEYNOIS –ENT PIVOTTE SERINETTE- FC REVESTOIS 1- FC REVESTOIS 2– SC TOULON- US CARQUEIRANNE LA CRAU 1- US CARQUEIRANNE LA CRAU 2- ST TRANS- US CUERS PIERREFEU- US ST MANDRIER- HYERES FC- RAMATUELLE FC – ASPTT HYERES- USAM TOULON 1 – USAM TOULON 2– FC PUGET

CATEGORIE U11F Foot à 8

Clubs engagés : AV.S. MARVIVO – ENT FC SEYNOIS – SC DRAGUIGNAN – FC PUGET – USAM TOULON

Début de la 3ème phase en U10 Garçons Niveau 3

Journée 3 : 07/02/26 :

Site : USAM Toulon	USAM Toulon 1F
Site : La Seyne	FC La Seyne 1F
Site : USAM Toulon	AV.S Marvivo1F
Site : Draguignan	SC Draguignan 1F

Toutes les informations sont à retrouver sur FAL (U10 garçons- 3eme phase)

CATEGORIE U13F

Clubs engagés : AV.S. MARVIVO 1 – AV S MARVIVO 2 – ENT FC SEYNOIS –ENT PIVOTTE SERINETTE- FC REVESTOIS- SC TOULON- US CARQUEIRANNE LA CRAU - ST TRANS- US LA CADIERE- FC RAMATUELLE- TOULON USAM- EFC FREJUS/ST RAPHAEL – FC PUGET- SC DRAGUIGNAN 1- SC DRAGUIGNAN 2 - ST O. MAXIMIN- LE VAL- AS BRIGNOLES- US VAL D’ISOLE- AS LA BEAUCaire- HYERES FC – CUERS /PIERREFEU US

FESTIVAL FOOT U12F/U13F PITCH

Félicitations aux clubs qualifiés pour la finale départementale le 28 mars 2026

(Sous réserve de vérification de la commission)

- | | |
|---------------------------|--------------------------|
| - SC DRAGUIGNAN | - SC LE VAL |
| - FC PUGET | - AS BRIGNOLES |
| - SC TOULON | - AS LA BEAUCaire |
| - US CARQUEIRANNE LA CRAU | - ETFC FREJUS/ST RAPHAEL |

OPERATION « ESPOIRS du FOOTBALL »

SAISON 2025/2026

Détecter/Evaluer / Perfectionner / Accompagner

U12F (2014)	<p><u>Dates des rassemblements de détections :</u></p> <p>Samedi 20 septembre 2025 – plateaux District <u>Mercredi 8 octobre 2025</u> <u>Sur convocation du CTD PPF</u></p> <p><u>Dates des centres de Perfectionnement de Secteur :</u></p> <ul style="list-style-type: none">. Samedi 29 novembre 2025. Samedi 31 janvier 2026. Jeudi 26 février 2026. Mercredi 18 mars 2026Mardi 14 avril 2026 <p><u>Sur convocation du CTD PPF</u></p>
U13F (2013) U13F (2013)	<p><u>Dates des rassemblements de détections :</u></p> <p>Samedi 20 septembre 2025 – plateaux District <u>Mercredi 8 octobre 2025</u> <u>Sur convocation du CTD PPF</u></p> <p><u>Dates des centres de Perfectionnement de Secteur :</u></p> <ul style="list-style-type: none">. Samedi 29 novembre 2025. Samedi 31 janvier 2026. Jeudi 26 février 2026. Mercredi 18 mars 2026Mardi 24 avril 2026 <p><u>Sur convocation du CTD PPF</u></p>

GARÇONS

SAISON 2025 / 2026 – ENGAGEMENTS : UNIQUEMENT PAR FAL

INFORMATIONS

RAPPEL : REGLEMENTS SPORTIFS

CHAPITRE III : FORFAIT SUR TERRAIN - Feuille de match

Article 63 : FORFAIT EN MATCHS OFFICIELS

2°/ Forfait sur terrain :

1 – L’arbitre constatera d’office, au bout d’un quart d’heure, l’absence de l’une des deux équipes, même si cela ne lui est pas demandé et portera sur la feuille de match l’heure du constat.

CATEGORIE U6G / U9G

DEPARTEMENT TECHNIQUE - COMMISSION FOOT EDUCATIF REFERENTS DE SECTEURS

RESPONSABLES	SECTEURS				
	1- LE GOLFE	2- DRAGUIGNAN	3-CENTRE VAR	4-HYERES CUERS	5-TOULON
NOM	VIVERO	ZEGRE	BONNAS	GERBY	LAUGERO
PRENOM	José	Nadia	Elina	Hubert	Carole

PAS DE DESIDERATA : U10 – U11

Ces catégories se jouent sous forme de plateau

PLATEAUX U10 / U11

Nous vous informons que les reports de plateau concernant les catégories U10 / U11 ne sont pas faisables, seule la Commission Foot Educatif est habilitée à reporter le plateau en cas de force majeure.

Rappel : Si le club recevant n'est pas en mesure d'organiser le plateau, il doit prévenir le District du Var et la Commission Foot Educatif du Département Technique de manière à trouver une solution pour faire jouer les 2 autres clubs.

De plus, nous vous signalons que les dates de plateau sont programmées sur le planning du District du Var et qu'elles sont prioritaires sur les Tournois entre clubs.

Dans le cas d'un plateau se déroulant avec 4 équipes il doit comporter seulement 2 rencontres par EQUIPE pour respecter le temps de jeu imposé.

Les feuilles de match des plateaux doivent être rentrées uniquement par le FAL

JOURNEE DES CLUBS LABELLISES U11

La Commission du Foot Educatif rappelle aux clubs que la Journée des Clubs Labellisés en U11 aura lieu le :

SAMEDI 14 MARS 2026

CATEGORIE U12 / U13

FESTIVAL FOOT U12/U13G PITCH

Félicitations aux clubs qualifiés pour la finale départementale le 28 mars 2026

(Sous réserve de la vérification par la Commission)

- GARDIA CLUB
- AS LA BEAUCAIRE
- EFC FREJUS ST RAPHAEL
- US CARQUERANNE LA CRAU
- AS MAXIMOISE
- UA VALETOISE
- US ST MANDRIER
- SC DRAGUIGNAN
- FC VIDAUBAN
- AC BERTHE

- HYERES FC
- CA CANNETOIS
- FC PUGETOIS
- ET CLARET MONTETY
- FC SIX FOURES LE BRUSC
- TOULON METROPOLE FUTSAL

AMENDE FINANCIERES

Journée du 31/01 2026

U13 – MATCH FC RAMATUELLOIS / FC CARNOULES

580961 FC CARNOULES – Match perdu par Forfait

AMENDE FINANCIERE = 20 €

U13- MATCH SC VALLOIS / RC RAMATUELLE

526881 FC RAMATUELLOIS – Match perdu par Forfait

AMENDE FINANCIERE = 20 €

U12 – MATCH FC LE MUY / ETS LORGUAISE

509994 ETS LORGUAISE – Match perdu par Forfait

AMENDE FINANCIERE = 20 €

U12 – MATCH FC VIDAUBAN / FC GRIMAUDOIS

541133 FC GRIMAUDOIS – Match perdu par Forfait

AMENDE FINANCIERE = 20 €

MATCHS REPORTES – terrains impraticables

Journée du 31/01 2026

U13 N1 – MATCH SIX FOURES LE BRUSC FC / GARDIA CLUB

U13 N4 – MATCH CLARET MONTETY / AS LA BEAUCaire

U13 N3 – MATCH AV.S. MAR VIVO / US SANARYENNE

U12 N3 – MATCH S.C. DRAGUIGNAN / FC LAVANDOU

U12 N2 – MATCH US SANARYENNE / ET. CLARET MONTETY

La Commission décide matchs à jouer au plus tard le 28/02 dernier délai

RENCONTRES IDEALES

Foot éducatif

U6-U13 (+Fém)

Club Accueil

CONVOCATIONS

10 jours avant (mercredi avant 12H). Envoi aux clubs avec copie district

BRIEFING AVANT RENCONTRE

Vérification de licences

Avec éducateurs et enfants pour rappeler la philosophie : PLAISIR, RESPECT, ENGAGEMENT, TOLERANCE, SOLIDARITE

DEBRIEFING

Avec éducateur via pot de l'amitié
Gouters ou collations pour les enfants fortement recommandés en U6-U9

RETOUR SUR FAL AVANT LE LUNDI

Feuille de match à rentrer dans l'onglet administratif

Pour les U10-U11 Rentrer les scores dans l'onglet Sportif

En U12-U13, vous devez renseigner vos joueurs via la FMI sur les tablettes.

Pour les U6-U9: pour importer plusieurs équipes d'un même club, utiliser des sites comme : https://www.ilovepdf.com/fr/jpg_en_pdf

Contact : Tito FOKY CTD DAP 06 74 29 29 09



Club Visiteur

EXTRACTION DES LICENCES

Chaque éducateur doit venir avec la feuille de licences éditées (demander à son responsable technique ou administratif) ou avec l'application foot compagnon (on doit y voir le numéro de licences et la photo de chaque joueur)

FEUILLE DE MATCH

En U6-U9 le club doit venir avec la feuille de match déjà remplie. Le club accueil ne fait que dépanner mais il est de votre responsabilité de fournir la feuille de match. Chaque éducateur peut la télécharger et la faire imprimer par son club en plusieurs exemplaires sur le site : <https://var.fff.fr/docs/foot-animation/>

En U10-U11, les feuilles de match sont à remplir avant les rencontres et à signer après que les scores ne soient remplis.

En U12-U13, vous devez renseigner vos joueurs via la FMI sur les tablettes.

PRÊTS

Jouez votre rôle d'éducateur en appliquant la philosophie : PLAISIR, RESPECT, ENGAGEMENT, TOLERANCE, SOLIDARITE

Prochaine Réunion mardi 10 février 2026

Secrétaire : M Romeo PRIZI